

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

**Arrêté du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique et modifiant l'arrêté du 30 décembre 2022 fixant la liste des centres nationaux de référence, des centres nationaux de référence-laboratoires associés et des centres nationaux de référence-laboratoires experts pour la lutte contre les maladies transmissibles**

NOR : TSSP2424608A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3113-1, L. 1413-3, R. 3113-2 et D. 1413-50 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 fixant la liste des centres nationaux de référence, des centres nationaux de référence-laboratoires associés et des centres nationaux de référence-laboratoires experts pour la lutte contre les maladies transmissibles ;

Vu l'avis du comité des centres nationaux de référence en date du 21 août 2024 ;

Vu la proposition de la directrice générale de l'Agence nationale de santé publique en date du 27 août 2024,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe 15 de l'arrêté du 22 août 2011 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – L'arrêté du 30 décembre 2022 susvisé est ainsi modifié :

1° L'article 1<sup>er</sup> est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« 39. Centre national de référence Orthopoxvirus

« CNR : Unité de Virologie, Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA), Brétigny-sur-Orge. » ;

2° Les deux derniers alinéas de l'article 2 sont supprimés.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale adjointe de la santé,*  
S. SAUNERON

